

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE ONZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE NATHALIE BEAUVY.*

*Date de la convocation : 5 juillet 2023*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Philippe HERCOUET, Nadine L'ECHELARD, Christelle LEVY, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** René LE BOULANGER

## Délibération n°2023-128

Membres en exercice : 69 Présents : 46

Absents : 23

Pouvoirs : 8

### TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT « RANCE-FREMUR-LINON » 2023-2025

Les communes de Lanrelas et d'Eréac se situent pour partie sur le bassin versant de la Rance. Lamballe Terre & Mer dispose de la compétence GEMAPI (restauration des cours d'eau et zones humides, bocage) et de la politique « bassins versants » (ex : lutte contre les pollutions diffuses). Lamballe Terre & Mer délègue la maîtrise d'ouvrage des actions à Dinan Agglomération via une convention spécifique, afin d'assurer une cohérence hydrographique, mais prend en charge la part des dépenses restant à charge (après déduction de subventions) concernant les deux communes.

Le programme d'actions 2023-2025 est prévu en six volets thématiques :

- Animation agricole : sensibilisation des agriculteurs, accompagnement au changement de pratiques (économie d'eau, réduction des fertilisants et des pesticides), développement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sur les secteurs à enjeux, gestion des Paiements pour Services Environnementaux,
- Bocage : restauration du maillage bocager et pérennisation de sa fonctionnalité dans le cadre du programme régional Breizh Bocage et du développement du label Haie,
- Milieux aquatiques : restauration des cours d'eau, de leur continuité piscicole et sédimentaire, et des zones humides associées,
- Suivis et Connaissance : expérimentation/études et suivi de la qualité des cours d'eau,
- Sensibilisation et Education : développement de l'éducation à l'environnement, d'événements grand public et d'une mission de gestion intégrée de l'eau en milieu urbain (dés-imperméabilisation),
- Foncier : acquisition de zones humides et/ou de parcelles cultivées en risque fort de transfert des pesticides en amont de captages prioritaires.

Le budget total du programme d'actions pour 3 ans est de 12 707 632 € TTC répartis comme suit :

- Coordination générale : 548 700 €
- Volet "agricole" : 3 548 492 €
- Volet "trame verte bocage" : 1 660 438 €
- Volet "trame bleue milieux aquatiques" : 6 152 053 €
- Volet "Suivis - connaissances" : 401 195 €
- Volet "Sensibilisation - éducation" : 130 500 €
- Volet "Foncier" : 266 254 €

Sur la base des participations des différents partenaires (Agence de l'Eau, Région Bretagne et Départements des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine), l'estimation prévisionnelle des co-financements est de 73 % par le biais des subventions publiques, soit un reste à charge de 3 431 060 € (27%) à répartir entre les différents Maîtres d'Ouvrage.

La convention à passer entre Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer prévoit une participation maximale de Lamballe Terre & Mer s'élevant à 32 911 € TTC sur 3 ans, soit un peu moins de 1% du solde.

Considérant la convention pour la mise en œuvre des actions du contrat territorial de bassin versant Rance & Frémur pour 2023-2025 entre Dinan Agglomération et Lamballe Terre & Mer, transmise aux conseillers communautaires,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme d'actions du Contrat Territorial « Rance-Frémur » pour la période 2023-2025 et la participation financière de Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit contrat et les conventions liées, et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

**13 JUIL. 2023**



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

**13 JUIL. 2023**

De la publication le

**13 JUIL. 2023**

Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

A blue ink handwritten signature of Lydie Michel, written over the typed name and title.

